



## Programme opérationnel régional FEDER-FSE de l'Ile-de-France et du bassin de la Seine 2014-2020 « Investissement pour la croissance et l'emploi »

### FEDER - AXE 7 : DIVERSIFIER ET AMELIORER LES APPLICATIONS TIC

**Priorité d'investissement 1** : Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne, de la santé en ligne

**Objectif spécifique 11** : Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques

#### **Bénéficiaires :**

Les collectivités territoriales, les TPE/PME/PMI, les ETI, les EPCI, les organismes d'enseignement supérieur, de recherche et de formation et établissements publics, les GIP, les associations.

#### **Publics cibles :**

- Equipes pédagogiques/élèves
- Formateurs/stagiaires
- Tuteurs
- Référents numériques
- Parents...

#### **Objectifs :**

Emergence de nouveaux services et produits innovants et diffusion élargie de leurs usages, notamment en matière de santé, d'éducation, de formation, de commerce, de développement durable et responsable, d'e-administration, de citoyenneté... ;

Mutualisation des usages, services et contenus numériques adaptés aux populations visées (étudiants, entreprises, grand public...);

Mutualisation des équipements par l'utilisation des réseaux et la mutualisation de la production des ressources pédagogiques et la mise à disposition des contenus produits au plus grand nombre ;

Réduction de la fracture numérique et promotion de l'e-inclusion ;

Participation à la citoyenneté numérique par l'accès à la connaissance, aux services publics et à l'emploi via les ressources en ligne ;

Emergence de nouveaux modes de travail s'appuyant sur les technologies numériques (télécentres, travail à distance, espaces de coworking, fablabs, medialab) ;

meilleure articulation des temps de vie afin de réduire les inégalités femmes/hommes

## **Objectifs complémentaires (OI GIP de Paris)**

### **Produire et diffuser des ressources pédagogiques numériques adaptées :**

- produire des ressources pédagogiques numériques pour permettre des usages éducatifs pertinents ;
- développer l'accès à des ressources numériques déjà existantes.
- produire des ressources pour les bénéficiaires de la formation tout au long de la vie (élèves et adultes) ;
- produire des ressources, des services et des espaces de travail numériques pour dynamiser les pratiques pédagogiques ;
- produire des ressources culturelles ;
- développer l'accès aux ressources numériques dans les établissements de l'académie ;
- diffuser toutes ces ressources aux acteurs de l'académie.

### **Renforcer l'usage des nouveaux outils et contenus numériques :**

- développer l'usage du numérique en formation en le combinant avec d'autres modalités telles que les pôles ressources, le présentiel, ... ;
- mutualiser des usages, services et contenus adaptés aux publics visés ;
- mutualiser des équipements, la production de ressources et la mise à disposition des contenus produits au plus grand nombre.

## **Types d'action du programme**

### **Types d'action 1 :**

- aide à des projets de création, développement et diffusion d'outils, services et contenus numériques, en particulier dans les domaines stratégiques de la S3.

Principaux groupes cibles :

- TPE/PME/PMI/ ETI, collectivités territoriales, EPCI, organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation et établissements publics

### **Type d'action 2**

- soutien aux nouveaux modes de travail collaboratif s'appuyant sur les technologies numériques (télécentres, travail à distance, espaces de coworking, fablabs, médialabs...).

Principaux groupes cibles :

- collectivités territoriales, EPCI, associations, organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation.

### **Type d'action 3**

- aide aux projets d'innovation numérique en faveur de l'éducation et de la santé.

Principaux groupes cibles :

- organismes et établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de formation, établissements publics, GIP.

**Actions complémentaires OI GIP Paris :****Production et diffusion de ressources pédagogiques numériques adaptées :**

- production ex nihilo et/ou l'adaptation des ressources numériques pour permettre l'accompagnement des élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire ;
- production de ressources, services et espaces de travail numériques pour la formation tout au long de la vie (lieu, équipements et chargés de mission) ;
- production de « serious game » ;
- production de ressources interactives, du type exerciceur ;
- production de démonstrateur vidéo sur les usages innovants du numérique éducatif ;
- production de ressources culturelles artistiques et scientifiques ;
- conduite du changement avec la formation des équipes éducatives ;
- développement d'un service de diffusion de toutes ces ressources sur une plate-forme académique (création d'un système de référencement et d'indexation des ressources) ;
- valorisation et médiatisation des contenus et usages existants ;
- modernisation d'équipements
- assistance et la maintenance de ce service de diffusion ;
- promotion des ressources auprès des enseignants, des élèves et des parents.

**Mise en œuvre d'actions conjointes avec la Région Ile-de-France****Dépenses éligibles :**

Les dépenses seront justifiées sur la base du coût réel des opérations cofinancées, conformément aux dispositions de l'article 67-1 a) du règlement (UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2013.

Le cas échéant et dans la mesure où les conditions d'application seront réunies, il pourra être fait application des régimes forfaitaires prévus aux articles 67-1 b) à 67-1 d) dudit règlement.

**Indicateurs communs au Programme Opérationnel Régional obligatoires :**

Type d'indicateur	Intitulé des indicateurs	Unité de mesure
Indicateur de réalisation	Nombre de services et d'applications créés	Nombre
Indicateur de résultat	Nombre de lieux de travail collaboratif et d'établissements scolaires du second degré aménagés et dotés d'outils numériques de partage de l'information	Nombre d'espaces

**Critères de sélection retenus :****Temporalité du projet :**

La période de réalisation des projets ne peut être supérieure à 36 mois. Le projet ne doit pas être achevé à la date de dépôt du dossier de demande d'aide.

**Créations numériques innovantes** à destination de tous les publics de l'académie de Paris.